

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023**

Date de convocation : 29 septembre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	19
Membres votants	25

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoint – M. CHASTAING, Mme DANIN, M ENJALBERT, M. VET, Mme CHAIZE, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, Mme LECLERC, Mme MONET, M. ROCHER, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. JEAN-JACQUES pouvoir à M. CHASTAING, Mme MAUGER pouvoir à Mme VILLECOURT, M. ESTARZIAU pouvoir à Mme DRIENCOURT, M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à M. ROCHER

Absents : Mme NGO DJOB, Mme MOROSAN, M. RICHARD, Mme YOT.

Secrétaire de séance : M. KAYAL

N° DEL-2023-093

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment le livre III « recrutement »,

VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis favorable de la commission permanente d'Administration générale en date du 19 septembre 2023,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 19 septembre 2023,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Gérard BOURSE ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : SUPPRIME :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe suite à un avancement de grade,
- 1 poste d'attaché suite à la modification du fondement juridique d'un contrat,
- 1 poste d'adjoint technique territorial suite à une nomination stagiaire sur le grade d'agent social territorial,
- 1 poste d'adjoint technique territorial suite à une intégration directe sur le grade d'agent social territorial,
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants suite à l'annulation du recrutement sur ce besoin.

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer les documents et actes afférents à cette délibération.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire

